



INTITULE DE LA CERTIFICATION

ACCOMPAGNEMENT VAE (CP FFP)

Description du métier, de l'activité et situations professionnelles :

La certification *Accompagnement VAE (CP FFP)* s'adresse aux professionnels de l'accompagnement souhaitant s'inscrire dans une approche inter certificateur. Elle permet de conduire et mettre en œuvre un accompagnement VAE auprès de tout type de public dans le respect du cadre légal, des méthodologies d'entretien et des outils spécifiques à ce dispositif.

Référentiel de compétences

Référentiel d'évaluation

Modalités d'évaluation

Critères d'évaluation

Conduire un entretien diagnostic avec un bénéficiaire afin de l'orienter dans le choix d'une certification adaptée à son projet et son expérience en présentant les étapes du dispositif VAE et en se référant aux documents et sites ressources actualisés de la VAE.

Deux modalités d'évaluation

1/ Questionnaires et études de cas :

Durée 1H30, réalisé durant la dernière demi-journée de formation - 26 questions de connaissance et 2 études de cas présentant 5 situations professionnelles.

Cette modalité d'évaluation est réalisée sur la plateforme APC avec un accès sécurisé (identifiant et mot de passe) pour chaque candidat.

Cette évaluation peut faire l'objet d'aménagement spécifique selon les besoins identifiés lors de l'inscription d'une personne porteuse de handicap.

Questionnaire :

Le candidat maîtrise le dispositif VAE :

- 2 questions sur les étapes du dispositif VAE
- 2 questions sur les conditions d'accès à la VAE
- 3 questions sur les acteurs et ressources clés de la VAE

Le candidat maîtrise la démarche d'analyse de la demande :

- 2 questions sur les items et les étapes d'un entretien diagnostic.
- 2 questions sur les modalités de financement de la VAE.
- 2 questions sur la recherche de certifications éligibles à la VAE.

Définir les modalités (collectif, individuel, hybride, distanciel...) d'un parcours VAE opérationnel afin de répondre aux spécificités du demandeur (employeur, bénéficiaire) en contractualisant un cadre pédagogique d'accompagnement adapté.

Le candidat identifie et argumente des modalités de parcours pertinentes.

Questionnaire :

- 2 questions sur la contractualisation de l'accompagnement
- 2 questions sur les modalités d'un parcours VAE.

Etude de cas :

- A partir d'un parcours VAE le candidat identifie les incohérences et corrections à apporter

Mémoire :

Le candidat (en s'appuyant sur les apports de la formation) argumente de manière détaillée la notion de contractualisation entre le bénéficiaire et son accompagnateur (alliance de travail)

ACTIONS PERSPECTIVES ET COMPETENCES (APC)

SARL au capital de 100 000 € - RCS Melun – Siret : 442 433 744 00038 - APE : 8559 A – Déclaration d'activité : 11770385877

Siège social : 49 avenue Franklin Roosevelt 77210 AVON



Accompagner le candidat dans l'explicitation et la formalisation de ses activités et compétences en lien avec le référentiel visé en proposant des méthodes et des outils adaptés (techniques d'organisation de l'information, entretien d'explicitation et analyse du travail, méthodes d'aide à l'écriture) en adoptant le rôle de l'accompagnateur.

2/ Mémoire sur un thème imposé :

A l'issue de l'évaluation 1, le formateur présente le thème du mémoire à réaliser. Après un temps d'échange collectif et de synthèse des acquis, chaque candidat prépare individuellement son plan de mémoire.

Ce mémoire de 25 pages environ, est réalisé en autonomie, à rendre dans un délai de 2 à 3 mois, sans contact avec le formateur.

Le candidat connaît et maîtrise la méthodologie d'accompagnement VAE :

Questionnaire :

- 3 questions sur les spécificités et les limites de la posture de l'accompagnateur VAE.
- 3 questions sur le dossier preuve en VAE.
- 3 questions sur le jury et le post-jury en VAE.

Etude de cas :

- A partir de 4 situations présentées le candidat propose les supports/méthodes adaptés aux difficultés et écueils des bénéficiaires

Mémoire :

- Le candidat présente de manière argumentée la plus-value de l'accompagnateur VAE, son rôle spécifique et sa place.
- Le candidat argumente de manière détaillée un choix de méthodes et de supports adaptés aux différentes étapes de l'accompagnement VAE (de la lecture du référentiel à la préparation au jury).
 - Le jury évalue les qualités rédactionnelles (syntaxe, orthographe, présentation).

ACTIONS PERSPECTIVES ET COMPETENCES (APC)

SARL au capital de 100 000 € - RCS Melun – Siret : 442 433 744 00038 - APE : 8559 A – Déclaration d'activité : 11770385877
Siège social : 49 avenue Franklin Roosevelt 77210 AVON